



MAIRIE de FRUGES

BP 35 - 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07
www.ville-fruges.fr

Affiche le 26 Janvier 2018
DÉPARTEMENT du
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT de
MONTREUIL-SUR-MER

ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION Des Stades Michel Engrand et Des charbonniers

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu les pluies de ces derniers jours sur la région de Fruges,
Considérant qu'il serait dommageable pour les stades et risqué pour la
sécurité des joueurs et arbitres, de pratiquer le foot sur le Stade Michel Engrand et
Stade des Charbonniers, du samedi 27 janvier au dimanche 28 janvier 2018 inclus.

ARRETE :

Article 1er :

Le Stade Michel Engrand et Stade des Charbonniers seront interdits à toute
pratique sportive **du samedi 27 janvier au dimanche 28 janvier 2018** inclus.

Article 2 :

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables
Régionaux de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fruges, le 26 janvier 2018



po/ Le Maire
Jean-Marie LUBRET
Jean-Marie LUBRET